

## CONSEIL MUNICIPAL

### *COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018.*

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absentes excusées : Mmes Ginette BOUYER et Katia GAUDIN.

Pouvoirs : Mme Ginette BOUYER à M. André RIGNAULT et Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Karine ANASTASI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire signale qu'il y a une erreur au point 8 : il faut rectifier COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS par COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.

#### Rappel de l'ordre du jour :

1. PRÉSENTATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE PAR UN REPRÉSENTANT DE LA GENDARMERIE.
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2018.
3. DROITS DE PRÉEMPTION.
4. CONVENTION DE GESTION – CNP ASSURANCES.
5. SPA DE POITIERS – AVENANT A LA CONVENTION DE FOURRIÈRE AU 1ER JANVIER 2018.
6. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES & LA COMMUNE.
7. SRD – CONVENTIONS DE RÉTROCESSION DE SUPPORTS ÉLECTRIQUES À « LA CHAUFFIÈRE » ET À « LA VARONNIÈRE ».
8. FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS – TRAVAUX 2018.
9. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'AIRE DE JEUX AU GROUPE SCOLAIRE.
10. QUESTIONS DIVERSES.

#### 1. PRÉSENTATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE PAR UN REPRÉSENTANT DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjudant-Chef DEPERNET. Celui-ci remercie le Conseil Municipal de le recevoir et fait la présentation de la participation citoyenne.

La participation citoyenne est un dispositif créé en 2006, visant à associer les riverains à la sécurisation de leur quartier en partenariat avec la gendarmerie, dans le but de prévenir les cambriolages, les faux démarchages, les dégradations, etc., de renforcer le lien social entre les habitants d'un quartier et de développer les relations entre la population et la gendarmerie. Pour ce faire, le Maire choisit une zone résidentielle ou plusieurs, un riverain se porte volontaire pour être « référent de quartier » et un gendarme est désigné « référent gendarmerie », ce qui permet ensuite de faire circuler l'information dans les deux sens.

Les riverains font remonter au « référent de quartier » tout fait inhabituel (voiture inconnue, présence humaine inhabituelle, démarchage abusif, habitation ouverte...), le « référent de quartier » appelle immédiatement le « référent gendarmerie » sur son portable (ou le 17 si urgence) qui peut alors engager des patrouilles.

Le « référent gendarmerie » informe le « référent de quartier » de tout phénomène naissant, exemple : cambriolage, démarchage..., le « référent de quartier » diffuse cette information à l'ensemble des riverains.

La participation citoyenne n'est pas du voyeurisme, on n'épie pas ses voisins, on ne fait pas de délation. Ce n'est pas une milice privée, on ne fait pas des rondes de surveillance et on n'intervient pas soi-même.

Ce dispositif semble efficace, pour exemple, en une année, après la mise en place du dispositif de participation citoyenne, le nombre de cambriolages sur Avanton est passé de 70 à 16.

Après avoir entendu cet exposé, il est demandé si cela ne provoquera pas de suppression d'emploi ? En fait non c'est un complément. De plus, c'est un dispositif qui n'est pas rémunéré et gratuit pour la Commune. Le dispositif est signalé par des panneaux. Qui prend les panneaux en charge ? L'Adjudant-Chef doit se renseigner. En cas d'accord, une réunion publique avec la population aura lieu et une convention devra être signée.

Monsieur le Maire remercie l'Adjudant-Chef DEPERNET pour sa présentation, puis celui-ci se retire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal ce qu'il en pense ? C'est un dispositif très bien, qui permet de rassurer surtout pour les cambriolages lors des départs en vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le principe de la participation citoyenne avec demande d'information complémentaire.

#### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018.

#### 3. DROITS DE PRÉEMPTION

Monsieur Jean-Christophe ROY s'est retiré pour le droit de préemption, Section G 1106 « 6 rue de la Sablière » et G 1113 et 1270 « Bois du Gland », il a regagné la séance pour les droits de préemption suivants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

→ Section G 1106 « 6 rue de la Sablière » et G 1113 et 1270 « Bois du Gland »

→ Section A n° 1293 (ancien A 908) – 914 – 1295 (ancien A 916) – 917 – 918 (pour partie) – 1297 (ancien A 1091) – 909 (pour partie) « Le Troine »

- Section A 362 et 363 « La Chauffière »
- Section G 1682 – 1806 - 1807 « Le Bourg » et G 415 « 12 Route de Limoges »

#### 4. CONVENTION DE GESTION – CNP ASSURANCES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2019 pour ses agents affiliés à la CNRACL.
- D'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2019 » du contrat 1406D.

#### 5. SPA DE POITIERS – AVENANT A LA CONVENTION DE FOURRIÈRE AU 1ER JANVIER 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'accepter l'avenant à la convention et retient la participation financière FORFAITAIRE fixée à 0,40 € par habitant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui sera passé entre les deux parties.

#### 6. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES & LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte l'avenant n° 1 à la convention de Mécénat.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### 7. SRD – CONVENTIONS DE RÉTROCESSION DE SUPPORTS ÉLECTRIQUES À « LA CHAUFFIÈRE » ET À « LA VARONNIÈRE » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte les conventions de rétrocession pour « La Chauffière » et « La Varonnière ». Ce qui représente 12 poteaux béton pour « La Chauffière » et 5 poteaux béton pour « La Varonnière ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que tous les documents relatifs à ces dossiers.

#### 8. FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU – TRAVAUX 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte pour l'aménagement de la rue 255-I-04-VC55-Route de Périgné, le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 7 072.37 € TTC ;
- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

#### 9. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'AIRE DE JEUX AU GROUPE SCOLAIRE :

- Après étude des deux propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient la proposition de PROLUDIC d'un montant de 17 129.40 € TTC pour 2 structures, 1 panneau info école sans poteau hors logo et charte graphique et l'assistance à l'installation.

#### 10. QUESTIONS DIVERSES :

##### MOTION DE SOUTIEN A L'ORDRE DES AVOCATS DE POITIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de soutenir cette motion qui sera transmise au Garde des Sceaux et au Premier Ministre.

Lecture du courrier de Mme Monique GRIMAUD, Présidente de l'ACCA et de son bureau. Un courrier lui sera adressé en faisant référence à la dernière délibération concernant le vote des subventions.

##### INFORMATIONS :

###### CONSEIL DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

- ✓ Attribution d'une subvention de 28 100 € pour la réfection du presbytère. Le Conseil remercie de Département.
- ✓ Répartition de la Dotation d'Alimentation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour les communes défavorisées un crédit de 27 222 € sera attribué pour 2018.
- ✓ Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, la commune se voit attribuer un crédit de 22 427.91 €.

###### ANCIENNE POSTE

Nous avons 2 estimations, il est proposé une mise en vente à 75 000 €, actuellement il y a eu 2 visites. Il faut demander des devis pour les diagnostics aussi bien pour ce bâtiment que pour le logement communal qui sera mis en location une fois les travaux terminés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 21 minutes.